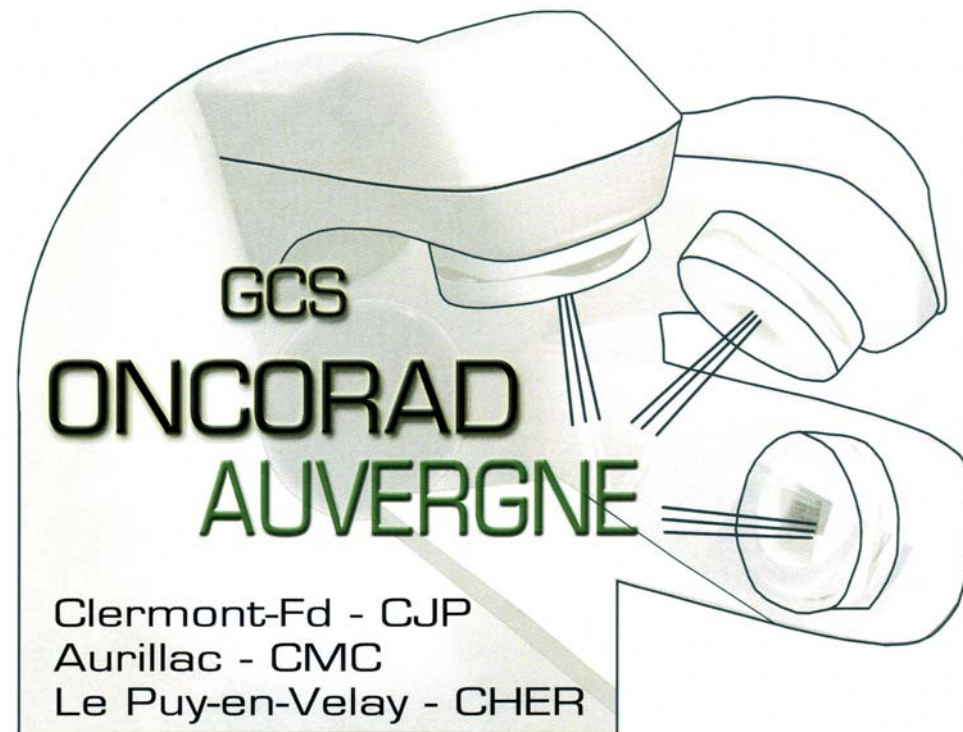

Conférence de presse
8 avril 2010 à 11h30,
salle de Conférences,
Centre Jean Perrin



BASSIN DE POPULATION et EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS

Le regroupement des Centres de radiothérapie de la moitié sud de l'Auvergne couvre une population d'environ 910 000 habitants.

Une extrapolation à partir des données les plus récentes du Réseau des registres français du cancer (Réseau FRANCIM) permet de dire que l'incidence des cancers dans cette population serait de **2565** nouveaux cas par an chez les hommes et **1770** chez les femmes.

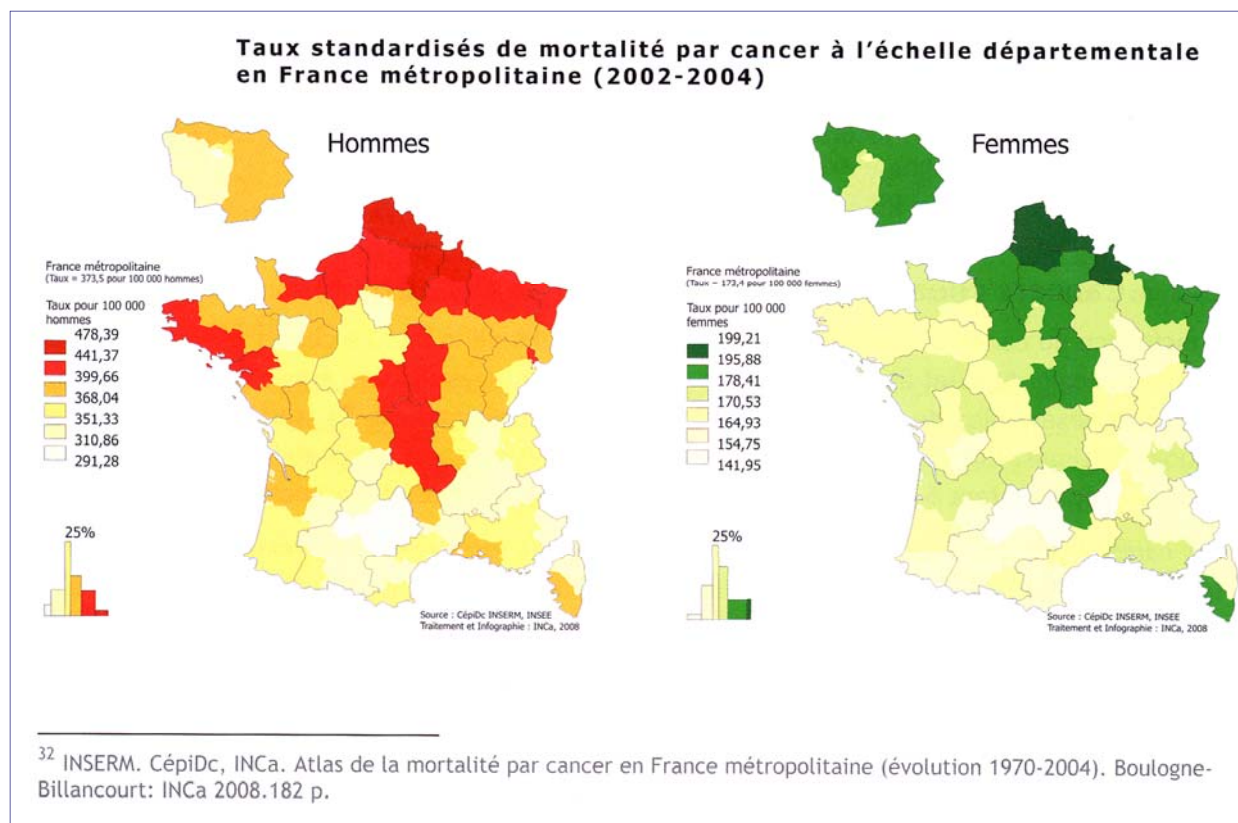
On admet généralement que 60 % des patients atteints de cancer ont besoin d'une radiothérapie, ce qui permet d'estimer que, dans cette partie de notre région, 2000 personnes risquent d'avoir besoin d'un traitement par radiothérapie, chaque année. Ce chiffre sera probablement en augmentation régulière car le nombre des cancers a tendance à augmenter et, en raison d'une rechute de la maladie, 7 à 8 % des malades peuvent avoir besoin d'un deuxième traitement par radiothérapie.

Il faut noter que, parmi les malades pris en charge au Centre Jean Perrin, 17 % sont domiciliés dans l'Allier et que, dans le Puy-de-Dôme, il existe un autre Centre de radiothérapie au Pôle Santé République à Clermont Ferrand.

Les 5 cancers les plus fréquents en Auvergne sont :

- le cancer de la prostate,
- le cancer du sein,
- les cancers du colon et du rectum,
- le cancer du poumon,
- les cancers de la sphère ORL.

On constate, enfin, qu'il existe une certaine surmortalité par cancer en Auvergne, surtout chez les hommes, par rapport aux autres régions de France.



AUTORISATION DE TRAITEMENT DES CANCERS PAR RADIOTHERAPIE

Dans le cadre du Plan Cancer 2003-2007 et après création de l'Institut National du Cancer, une réflexion a été menée sur les critères de qualité et de sécurité permettant à un établissement de santé d'être autorisé à prendre en charge les traitements du cancer : chirurgie, chimiothérapie et radiothérapie.

Ces critères comportent des éléments qualitatifs garantissant un fonctionnement conforme aux recommandations du Plan Cancer et des critères quantitatifs représentés par des seuils minimums d'activité au-dessous desquels un établissement ne peut être autorisé partant du principe « *qu'on ne fait bien que ce qu'on fait souvent* ».

Ces réflexions ont abouti à la publication de deux décrets en mars 2007 définissant les critères d'autorisation pour le traitement des cancers. La campagne d'autorisation a été menée par les Agences Régionales d'Hospitalisation en 2009 pour aboutir à la délivrance des autorisations pour les établissements en novembre 2009.

Pour ce qui concerne la radiothérapie, outre les critères qualitatifs généraux, il était stipulé que les Centres autorisés devaient posséder au moins deux appareils et traiter au moins 600 patients par an. L'application stricte de ces critères aurait abouti à la fermeture de plusieurs Centres en France, et notamment en Auvergne, ce qui aurait posé des problèmes de Santé Publique graves en sursaturant certains Centres en place et en interdisant des traitements de proximité dans certaines régions dont l'Auvergne.

Pour cette raison, des conditions dérogatoires ont été préconisées pour les Centres en position d'insularité, ou situés à plus de 3H (Aller/retour voiture) d'un Centre de référence.

Les Centres placés dans ces conditions pouvaient être autorisés à condition d'être adossés à un Centre de référence, notamment dans le cadre juridique d'un **G**roupement de **C**oopération **S**anitaire (**GCS**).

En Auvergne, les Centres du Puy en Velay et d'Aurillac remplissaient ces conditions dérogatoires, c'est la raison pour laquelle, à l'instigation de l'Agence Régionale d'Hospitalisation d'Auvergne, ils se sont tournés vers le Centre Jean Perrin, Centre de référence régional en radiothérapie.

C'est ainsi que le **GCS ONCORAD AUVERGNE** a été constitué entre le **Centre Jean Perrin** de Clermont Ferrand, le **Centre Hospitalier Emile Roux** du Puy en Velay et le **Centre Médico-Chirurgical de Tronquières** à Aurillac où le plateau technique est exploité par la Société Civile Professionnelle des Docteurs CHOLET et PASQUIE (cf. infra).

Ce GCS, et donc ces trois Centres, a été autorisé à traiter les cancers par radiothérapie par décision de l'Agence Régionale d'Auvergne en date du 23 décembre 2009.

Selon les recommandations des professionnels de la radiothérapie pour la sécurité des traitements, la capacité souhaitable d'un appareil de radiothérapie est de prendre en charge 400 à 450 patients par an. Le groupement des Centres du Puy en Velay, d'Aurillac et du Centre Jean Perrin représente 5 appareils (cf. infra), ce qui est donc un équipement suffisant pour répondre aux besoins de traitement des malades pour ce périmètre du sud de l'Auvergne.

GCS ONCORAD AUVERGNE et PLATE-FORME REGIONALE DE RADIOPHYSIQUE MEDICALE

LE GCS ONCORAD AUVERGNE

Le Groupement de Coopération Sanitaire (**GCS**) est l'outil juridique mis à disposition des établissements de santé de statuts différents (public, privé, privé participant au service public) pour leur permettre de coopérer et de mettre en commun des moyens et des compétences au service de la population d'un territoire de santé.

Le **GCS ONCORAD AUVERGNE** a été constitué entre le Centre Jean Perrin et les sites d'Aurillac et du Puy pour permettre à ces derniers de continuer à fonctionner en conditions dérogatoires et pérenniser ainsi une offre de soins en radiothérapie de proximité sécurisée et de qualité.

Objets et missions

1. Elaborer un projet commun de radiothérapie pour :
 - Assurer la continuité des soins, c'est-à-dire qu'en cas de défaillance d'un site, les deux autres sites s'engagent à poursuivre et terminer les traitements des malades ;
 - Protocoles thérapeutiques et de radiophysique communs garantissant que les malades seront traités de la même façon sur les trois sites ;
 - Référentiels précisant le site de prise en charge en fonction de la complexité du traitement ;
 - Concertation pluridisciplinaire des médecins des trois sites pour des cas difficiles.
2. Démarche Qualité et prévention des risques partagées
 - Référentiels Qualité communs,
 - Mise en place de Cellules de Retour d'Expérience (CREx) (cf. infra) dans chaque site avec possibilité de partage d'expérience et de solutions d'amélioration communes aux trois sites.
3. Gestion des ressources humaines
 - Anticipation des plannings et des révisions d'effectifs pour assurer à chaque site un encadrement suffisant en personnel,
 - Formation continue des personnels.
4. Convergence et homogénéité des matériels et des techniques
5. Mise en place de systèmes de communication en temps réel : visioconférences, dossiers partagés,...

Fonctionnement

- Les personnels conservent leur statut d'origine et leur lien de subordination dans leur établissement d'origine.
- Deux catégories de personnels :
 - Chaque site doit constituer une équipe complète (médecins, physiciens, M.E.R.) conforme aux normes, cette équipe travaille sur son site de rattachement ;
 - Le GCS peut utiliser du personnel spécifique ayant une vocation multi-site (par contrat : cf plate-forme régionale).
- Chaque établissement reste propriétaire de ses locaux et matériels.

Organisation :

- Une Assemblée Générale de 12 membres : médecins, physiciens, responsables administratifs, présidée par le Directeur du Centre Jean Perrin.
- Un Bureau opérationnel de 6 membres.
- Un Comité de suivi avec l'ARS d'Auvergne.
- Un règlement intérieur.

Le **GCS ONCORAD AUVERGNE** a été autorisé à traiter des cancers par radiothérapie par l'Agence Régionale d'Hospitalisation d'Auvergne qui l'a agréé par arrêté en date du 23 décembre 2009.

LA PLATE-FORME DE RADIOPHYSIQUE REGIONALE

Le radiophysicien médical est un acteur clé de la sécurité et de la qualité des traitements en radiothérapie. Il est chargé du contrôle des appareils et contribue à l'élaboration des plans de traitement avec le médecin radiothérapeute et calcule et contrôle avec lui les doses reçues par le malade tout au long de son traitement.

Ces professionnels sont rares et très sollicités. Ils doivent être présents pendant les traitements et pour mieux suppléer aux besoins des établissements de soins de la région d'Auvergne, et du GCS en particulier, l'Agence Régionale d'Hospitalisation d'Auvergne a décidé, en 2009, de dégager un financement pour recruter deux radiophysiciens qui auront vocation à intervenir sur les différents sites de la région en tant que de besoin.

Ces physiciens sont placés sous la responsabilité du responsable de l'équipe de radiophysique du Centre Jean Perrin, Madame Denise DONNARIEIX.

A ce jour, un physicien a été recruté, Monsieur Florian MAGNIER, il a pris ses fonctions depuis le début de l'année.

GCS ONCORAD AUVERGNE : moyens humains & techniques

Radiothérapeutes : 10

Dr Jean-Louis ACHARD, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd
Dr Aurélie BELLIERE-CALANDRY, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd
Dr Natacha BOURRY, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd
Chef de Clinique, Assistant des Hôpitaux
Dr Anne CHILLES, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd
Dr Christian CHOLET, CMC, Aurillac
Dr Michel LAPEYRE, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd
Dr Pierre LITAS, Centre Hospitalier Emile Roux, Le Puy-en-Velay
Dr Madeleine PASQUIE, Centre Médico-Chirurgical de Tronquières, Aurillac
Dr Ivan TOLEDANO, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd
Chef de Clinique, Assistant des Hôpitaux
Pr Pierre VERRELLE, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd

Radiophysiciens : 10

Lucie BERGER, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd
Florence CHABBERT, Centre Médico-Chirurgical de Tronquières, Aurillac
Véronique DEDIEU, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd
Denise DONNARIEIX, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd
Olivier GOUBARD, Centre Hospitalier Emile Roux, Le Puy-en-Velay
Hélène MARTIN, Centre Hospitalier Emile Roux, Le Puy-en-Velay
Corinne MILLARDET, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd
Florian MAGNIER, plate-forme régionale de physique médicale
Jean-François MOREIRA, Centre Jean Perrin, Clermont-Fd
Marie-Laure NENOT, Centre Médico-Chirurgical de Tronquières, Aurillac

Manipulateurs électro-radiologie : 31

Accélérateurs

Un accélérateur monoénergie Philips SL 75.5 sans imagerie portale et sans collimateur multilames (MLC) (changement prévu en 2010) (Centre Jean Perrin).

Un accélérateur bi énergie Philips SL 18 avec MLC 80 et imagerie portale iView GT (Centre Jean Perrin).

Un accélérateur bi-énergie Varian 2100 C avec MLC 120, micro MLC BrainLab et imagerie portale AS100 (Centre Jean Perrin).

Un accélérateur linéaire de particules bi-énergie CLINAC 2100C avec MLC 80, PORTAL AS 500 (Centre Médico-Chirurgical de Tronquières).

Un accélérateur de particules Elekta Synergy avec VMat, imagerie embarquée XVI et imagerie portale iView GT (Centre Hospitalier Emile Roux).



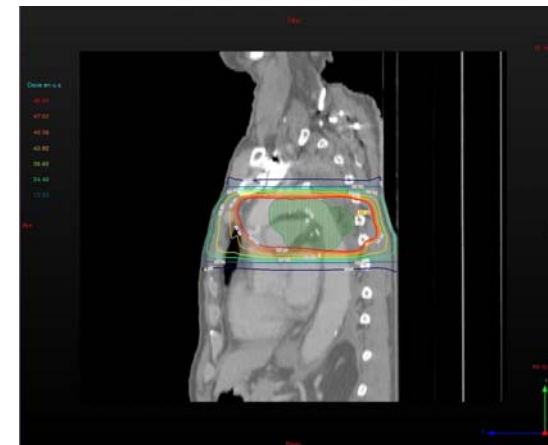
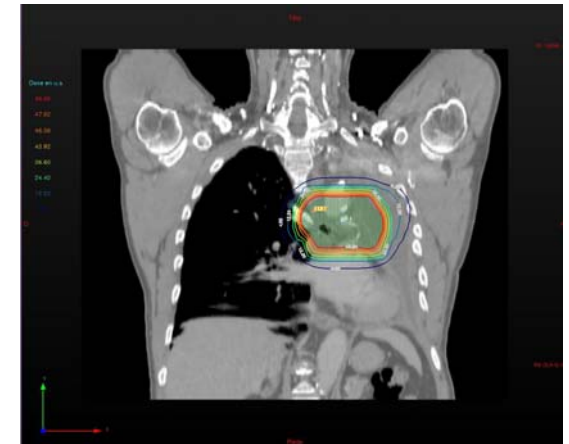
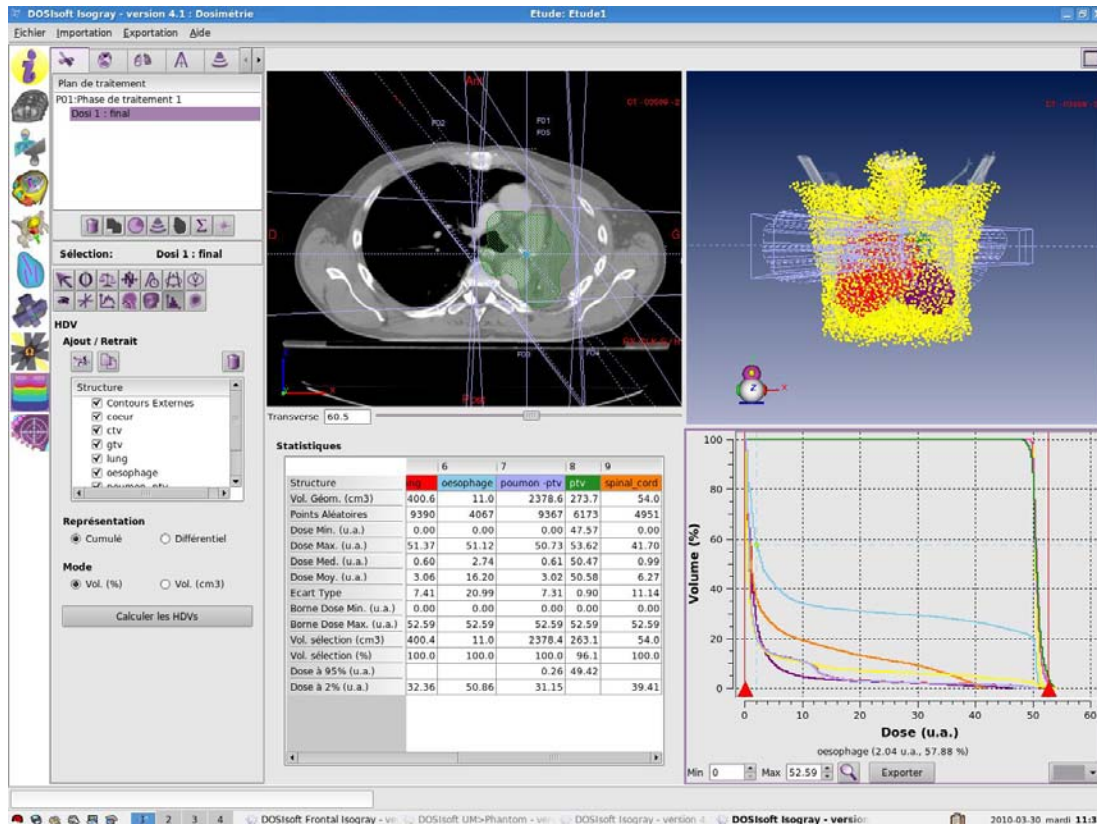
GCS ONCORAD AUVERGNE : activité 2009

Nombre de patients traités : 2440

Nombre de séances de radiothérapie : 47847

Techniques dites « spéciales », exclusivement réalisées au Centre Jean Perrin :

- Curiethérapie : 161
- Irradiations corporelles totales : 17
- Irradiations intra crâniennes en conditions stéréotaxiques : 97



*Calcul de la distribution de la dose absorbée de rayonnements en volume.
But : traiter une tumeur du poumon en protégeant les organes à risque.*

Démarche qualité et Cellule de Retour d'Expérience (CREx) en radiothérapie

L'amélioration de la sécurité des soins est une préoccupation centrale des systèmes de santé. La radiothérapie est un processus complexe associant plusieurs corps de métier dans une séquence d'étapes qui comporte des risques.

La radiothérapie mène depuis longtemps des actions sur la gestion des risques. Les notions de contrôle de qualité et de sécurité y sont donc particulièrement importantes. Les nombreux contrôles réalisés au quotidien permettent de réaliser les traitements et de limiter au maximum le risque d'incident (contrôle du passage des rayonnements, contrôle de la dose transmise au patient appelée dosimétrie in vivo, mesure des doses reçues par dosimétrie en 3 dimensions aux différents organes etc ...). Les accélérateurs font également l'objet de maintenances régulières et de contrôles réglementaires très poussés.

Cependant, l'incident est encore possible et celui-ci est toujours précédé de plusieurs événements consécutifs qualifiés de précurseurs. L'identification des précurseurs des incidents est l'objectif principal des démarches qualité-sécurité. Une fois identifiés, ils sont analysés au sein d'une « cellule qualité » et des mesures correctives sont alors mises en place permettant d'éviter l'incident plus grave ou l'accident.

La méthodologie d'amélioration de la sécurité des opérations de soins, qui se généralise, est basée sur l'exploitation du retour d'expérience (REx) qui provient de l'industrie aéronautique.

La Cellule de Retour d'Expérience (CREx) a pour missions de :

- recueillir les événements précurseurs prioritaires ;
- suivre les analyses systémiques réalisées
- décider et assurer le suivi des actions correctives entreprises.

Elle est constituée d'une équipe pluridisciplinaire : radiothérapeute, physicien, secrétaire, manipulateur, cadre, responsable qualité. Elle permet de sensibiliser les équipes au respect et au suivi des procédures.

Depuis 2006, cette démarche a été engagée au Centre Jean Perrin et se généralisera dans les établissements membre du GCS Oncorad Auvergne.

De nouveaux appareils de haute technicité

Accélérateur de particules Clinac IX qui sera mis en place en Octobre 2010 au Centre Jean Perrin.



Accélérateur de particules Novalis TX qui sera mis en place en janvier 2011 au Centre Jean Perrin.

Accélérateur de particules Elekta Synergy avec VMat, imagerie embarquée XVI et imagerie portale iView GT, installé au Centre Hospitalier EmileRoux en 2010

